



LE PACÔMIEN



Journal municipal

mars 2008

Vol. 13 No 10

MESSAGE DU MAIRE

En septembre 1990, la municipalité de Saint-Pacôme adoptait son plan d'urbanisme. Le plan d'urbanisme constituait entre autre un document qui faisait état des orientations et des projets d'aménagement poursuivis par la municipalité. Le plan est un programme identifiant des objectifs et des travaux qu'entendait réaliser le conseil municipal au cours des années à venir. Le plan exprimait donc la position retenue par le conseil municipal à l'égard de l'aménagement et du développement futur de la municipalité.

Un bilan avait dû être réalisé à partir de thèmes encore actuels aujourd'hui dont les suivants :

- Les traits dominants de la municipalité;
- L'environnement et la conservation des ressources;
- Les loisirs et les activités récréo-touristiques;
- Les activités industrielles, commerciales et de services;
- Les infrastructures et les équipements collectifs;
- L'habitat et le patrimoine immobilier;
- Les fonctions rurales;
- Les priorités d'intervention du conseil.

Les préoccupations importantes à ce moment étaient le problème de l'alimentation en eau potable et le traitement des eaux usées ainsi que le développement économique local (consolider la vocation récréative de la municipalité, favoriser le développement industriel et commercial dans la municipalité, soutenir l'activité agricole). Ces deux préoccupations sont pour une bonne partie réglée ou en voie de l'être.

Dans les préoccupations secondaires, ils y avaient la qualité des infrastructures routières, une bonne qualité de vie pour l'ensemble des citoyens (environnement, qualité de l'habitat et sécurité publique) et voir à la conformité des instruments d'urbanismes municipaux au schéma d'aménagement de la M.R.C.

Un nouveau schéma d'aménagement révisé est en élaboration depuis plusieurs années et il devrait être déposé fin 2008 ou début 2009, mais d'ici ce temps, la municipalité en concertation avec le comité de développement et les citoyens seront interpellés pour produire son nouveau plan d'urbanisme.



Veillez prendre note

**Que le bureau municipal sera fermé le lundi 31 mars 2008
afin de procéder à la mise à jour de notre plan de mesures d'urgence**

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
le vendredi de 9h00 à 12h00



La Fête des voisins offre une formidable occasion de mieux connaître les personnes de notre voisinage. Le samedi 7 juin 2008, partout au Québec les voisins se rassembleront pour célébrer le plaisir du bon voisinage et Saint-Pacôme sera encore une fois de la partie. C'est le Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS) qui est à l'origine de cet événement provincial dont la porte-parole est la sympathique Marie-Lise Pilote.

Pour Saint-Pacôme, il s'agit d'une troisième année de participation. Lors de la dernière édition, près de 10 fêtes ont eu lieu dans notre municipalité rassemblant plusieurs dizaines de personnes qui ont profité de cette occasion pour mieux connaître leur entourage et développer un esprit de voisinage convivial et chaleureux.

Marie-Lise Pilote, porte-parole, vous invite à participer :

Toute petite, j'allais souvent jaser avec la voisine. Quand elle écoutait mes histoires, j'avais l'impression d'être la petite fille la plus importante sur la terre et comme elle souffrait de solitude, c'est probablement exactement ce que j'étais pour elle.



Connaître les gens qui habitent à nos côtés, c'est ça vivre en société, c'est prendre sa place au sein d'une rue, d'un quartier, c'est recevoir et rendre des services, c'est se sentir entouré, rassuré. Au risque de paraître sentimentale, je dois vous avouer que je rêve d'un monde où les gens se sourient, se saluent, se respectent, et je suis persuadée que cela commence à deux pas de chez-soi... chez le voisin. J'invite chaleureusement les Québécois à participer en grand nombre à cette troisième édition de la Fête des voisins.

Marie-Lise

Comment participer ?

Organiser la Fête des voisins est très simple, il suffit de le décider ! L'organisation est légère et elle ne dépend que de vous : vous et vos voisins êtes les véritables acteurs du succès. Le lieu est facile à trouver : le parc, la cour ou le hall de votre immeuble, etc.

N'hésitez surtout pas à vous regrouper avec d'autres voisins pour organiser ensemble votre Fête des voisins. Différentes formules sont possibles : 5 à 7, barbecue, buffet partagé, concours de dessert, etc. Libre à vous de choisir la formule qui vous plaira. Vous pouvez consulter le site de la Fête des voisins (www.fetedesvoisins.qc.ca) qui renferme des conseils pratiques pour organiser votre fête.



Nous vous communiquerons davantage d'information sur l'événement dans les prochaines semaines. Surveillez le site www.st-pacome.ca. D'ici là, vous pouvez contacter votre agent de développement, René Bélanger, au 852-2356 ou à develop-stpacome@bellnet.ca pour plus de détails.

Résultat du sondage mené auprès de nos jeunes de 11-17 ans

Les jeunes pacômien ont été nombreux à participer à un sondage sur la qualité de vie et les loisirs offerts à Saint-Pacôme. Le sondage a suscité l'intérêt de 37 jeunes.

L'école représente pour une bonne majorité d'entre eux un milieu de vie satisfaisant ou très satisfaisant. L'école est d'ailleurs identifiée, avec la Station plein air, comme étant le principal lieu de rassemblement des jeunes. La majorité des répondants ne fréquente jamais le Carrefour des jeunes de la Pocatière, mais il souhaite que Saint-Pacôme possède à nouveau son propre local. Lorsqu'on demande à ces jeunes quel genre d'équipement la municipalité devrait avoir, la piscine arrive au premier rang avec 12 répondants, suivi de l'amélioration de la glace à la patinoire (4 répondants) et de la réouverture du local des jeunes (3 répondants).

Le sondage a aussi permis d'apprendre que près de la moitié des répondants ont un emploi pendant l'été ou la fin de semaine. Quant à leur avenir, la moitié des jeunes ne savent pas s'ils veulent travailler au Kamouraska et s'installer à Saint-Pacôme. Chez ceux dont la décision est prise, les avis sont partagés. Certains veulent s'installer dans la région, d'autres veulent partir.

Quand on demande aux jeunes quelle est la plus grande force de la municipalité, la Station plein air arrive au premier rang (15), suivi des activités et loisirs (7). Parmi les autres forces citées par les jeunes, notons le Club de golf, le cinéma et la beauté du village.

Joignez-vous au réseau «Qualité famille»

La municipalité de Saint-Pacôme, en collaboration avec le comité Village en santé et l'Association des gens d'affaires de Saint-Pacôme, invite les organismes, commerces et entreprises du territoire à joindre le réseau «Qualité-famille».

Pour adhérer au réseau «Qualité famille», les organismes, commerces et entreprises doivent avoir leur siège social à Saint-Pacôme, avoir mis en place une action concrète pour améliorer la qualité de vie des familles et répondre à certains critères. Parmi les actions admissibles, notons un tarif familial, un aménagement pour accueillir les familles, un horaire flexible pour les parents, un congé pour raisons familiales, l'organisation d'activités familiales... L'obtention du certificat sera synonyme de l'ingéniosité et du souci manifesté par son détenteur envers la famille. La date limite pour soumettre une action est le lundi 14 avril 2008.



Joignez-vous au Cinéma Louise, au Club de golf et au Club Optimiste qui ont déjà reçu avec fierté le certificat «Qualité-famille».

La remise des certificats se fera le dimanche 11 mai prochain à l'occasion du brunch de la Fête des mères et du lancement de la Semaine québécoise des familles. De plus, parmi toutes les actions certifiées, les citoyens seront invités à choisir le récipiendaire du Prix Qualité famille. En mai 2007, le Cinéma Louise fut le premier récipiendaire de ce titre. Pour information, veuillez contacter René Bélanger au 852-2356 ou develop-stpacome@bellnet.ca

Sécurité routière à Saint-Pacôme



Des panneaux mobiles de sensibilisation à la sécurité routière seront bientôt visibles à Saint-Pacôme. Le projet, financé par le Comité de développement et la municipalité, prévoit l'utilisation de huit panneaux rappelant l'importance de respecter les limites de vitesse, la zone scolaire, les arrêts obligatoires et les traverses pour piétons. Les panneaux mettront en évidence le dessin et le slogan du concours «policier d'un jour» gagné par Carolanne Pelletier et Patricia Sirois. On pourra donc voir le chat et le slogan *Ma vie est comme ta vie, alors ralentis!*

À propos de la vitesse...

- Chaque année, sur les routes du Kamouraska, la vitesse est en cause dans près de la moitié des accidents;
 - Les limites de vitesse indiquées sur les panneaux de signalisation indiquent la vitesse maximale à laquelle vous devez circuler;
 - Rouler à 10 km/h de plus que la limite permise peut faire la différence entre la mort et la vie du piéton croisant votre route. Soyez vigilant, car les piétons ne font jamais le poids lors d'un accident. ***Ma vie est comme ta vie, alors ralentis!***
-

Message aux nouveaux arrivants

Vous êtes un nouvel arrivant? Vous vous êtes installé à Saint-Pacôme depuis février 2006? Le comité village en santé et la municipalité de Saint-Pacôme tiendront ce printemps une activité d'accueil pour permettre, à vous et à vos proches, d'échanger avec les représentants d'organismes locaux, de recevoir une pochette d'informations et quelques surprises.

Pour participer à ce 6 à 8 convivial, vous devez transmettre votre nom, adresse et numéro de téléphone par courriel à develop-stpacome@bellnet.ca, par téléphone au 852-2356 ou par la poste au Comité village en santé, 27, rue St-Louis, Saint-Pacôme (Québec), G0L 3X0. **Vous avez jusqu'au vendredi 11 avril pour vous inscrire.** En espérant vous compter parmi nous!

Élection du 4 mai 2008

Des élections se tiendront le 4 mai 2008
pour combler le siège #3 au sein du conseil municipal.
La période de mise en candidature est du 21 mars au 11 avril 2008



Attestation de reconnaissance

Le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Bas-Saint-Laurent a profité de la semaine québécoise de la déficience intellectuelle pour rendre hommage à la municipalité de Saint-Pacôme et à son personnel. Une attestation a été remise pour reconnaître le partenariat établi en faveur de l'intégration et participation sociale et professionnelle de la personne ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement. Le CRDI tient à souligner la qualité d'accueil, d'ouverture à la différence, la qualité de présence et du soutien offert de manière constante et déterminante par la municipalité de Saint-Pacôme. Grâce à la collaboration de la municipalité, le centre a accès à des locaux pour y offrir des activités éducatives ou récréatives aux personnes adultes dans le but d'améliorer leur autonomie personnelle et sociale et faciliter l'apprentissage des tâches de la vie quotidienne, le développement sensoriel et la communication.

École de la Pruchière

Le projet de la cour d'école va bon train. Il ne manque que la réponse du Ministère qui devrait arriver bientôt. Nous avons fait quelques changements au projet original. Nous avons changé le gros jeu collectif pour un jeu moins coûteux pour pouvoir ajouter un jeu défi qui peut servir en éducation physique. Nous avons ajouté aussi un dôme, des bascules, bancs, tables de pique-nique et poubelles.

Avec l'aide de la COÉCO, nous avons développé un volet environnement. Nous voulons aménager trois zones : une pour le compostage et recyclage, une pour l'observation des oiseaux avec baignoires et nichoirs et une de jardinage avec fleurs, petit jardin, arbres et arbustes. La COÉCO et le Cégep de La Pocatière nous aideraient pour l'implantation de ces zones pour en faire un modèle pour les autres cours d'école.

Du côté financement, cela va assez bien aussi. S'il manque des sous pour réaliser la totalité des jeux, nous enlèverons le dôme ou les bascules. Nous recevons encore des commandites et nous attendons des réponses de d'autres.

Nous aurons un panneau publicitaire pour afficher tous les dons de 100\$ et plus. Nous avons peut-être oublié des commanditaires et nous ne voulons pas que cela irrite certains s'ils ne sont pas sur le panneau. Donc, nous faisons un dernier blitz pour rechercher des commanditaires potentiels, des familles, des anciens étudiants ou même des groupes qui veulent être sur le panneau.

Il y a peut-être une compagnie qui n'a pas été approchée, une famille qui veut aider en amassant des sous lors d'une fête, des anciens qui ont gardé une belle image de leur école et qui veulent contribuer au bien-être de nos jeunes.

Si vous voulez faire un don pour la cour de l'école, appelez le 852-2600 et on vous enverra une proposition de commandite.

Merci au nom des jeunes de Saint-Pacôme
Réjean Pelletier



C'est la Fête du printemps à la Station Plein Air !

Le samedi 5 avril 2008

Activités à l'extérieur suivi d'un souper BBQ à 17h30

Les cartes sont en vente à la Station Plein Air, au bureau de la municipalité et auprès des membres du conseil d'administration

Prix membre (carte de saison) : 10\$

Prix non membre : 12\$

(possibilité de manger sur place, de passer chercher votre commande, de livraison dans la municipalité)



**Le tout sera suivi d'une soirée dansante au bar
Venez vous amuser! Bienvenue à tous!**

Messages du Club des 50 Ans et plus de Saint-Pacôme

Assemblée annuelle

Le Club des 50 Ans et plus de Saint-Pacôme vous invite à son assemblée annuelle qui se tiendra le 31 mars 2008 à 20h00 au centre municipal. Tous les membres sont priés d'y assister en grand nombre. Si des personnes désirent faire une mise en candidature, veuillez vous adresser à Mme Carmelle Dumont, présidente au 852-2752 ou à Mme Colette Richard, secrétaire au 852-2010.

Journée Cabane à sucre

La journée cabane à sucre organisée par le club des 50 Ans et plus de Saint-Pacôme se tiendra le samedi 5 avril prochain. Si vous voulez y participer ou pour plus d'informations, contactez Carmelle Dumont au 852-2752 ou Colette Richard au 852-2010 avant le 2 avril.

Kaméléon... Ou la lecture équitable

Depuis plus d'un an, une table de concertation ÉLÉ est en place au Kamouraska. Vous avez entendu parler de KAMÉLÉON? ÉLÉ, au milieu du mot, signifie Éveil à la Lecture et à l'Écriture. Le Ministère de l'Éducation du Québec, flanqué de quatre autres ministères, propose en effet depuis quelques années, un programme d'aide à l'éveil à l'écrit pour les tout-petits, de la naissance à cinq ans. Les recherches prouvent hors de tout doute l'importance d'être initié tout jeune à l'univers de l'écrit, ne serait-ce que pour comprendre à quoi servira d'apprendre à lire et à écrire.

Lire commence bien avant l'école. La conscience de l'écrit émerge graduellement. C'est ce qu'on appelle l'éveil à la lecture et à l'écriture.



(Propriété du Ministère de l'Éducation du Québec)

Les chercheurs se sont rendus compte qu'à leur arrivée à l'école, on aura fait la lecture à voix haute aux enfants des classes moyennes environ mille sept cent (1700) heures. Alors que les enfants de classes défavorisées n'auront bénéficié que de vingt-cinq heures en moyenne. Or, ce bagage constitue un facteur prédictif de la réussite à l'école.

En clair, cela signifie que dès 3 ou 4 ans, un enfant à qui on a fait la lecture régulière d'histoires, aura non seulement un meilleur vocabulaire, plus de facilité à apprendre à lire, mais réussira mieux en mathématiques (meilleure reconnaissance des formes géométriques, meilleure capacité de résoudre de petites équations, etc.)

Le KAM devant ÉLÉ a été ajouté par notre table de concertation pour désigner notre territoire d'intervention : le Kamouraska (incluant Sainte-Louise et Saint-Roch). Le ON à la fin du mot rappelle la responsabilité de la collectivité face à cet éveil. Tous,

nous sommes concernés, que nous soyons parents, grands-parents, gardien(ne)s, membres d'associations ou de commerces fréquentés par les jeunes enfants.

Le caméléon est un animal étonnamment doué pour s'adapter à son environnement. De même le jeune



Papi avec Alexis, onze mois
Tiré de : *L'éveil à la lecture et à l'écriture, une responsabilité familiale et communautaire*, Jacqueline Thériault et Natalie Lavoie

enfant prend-t-il naturellement (pas besoin d'enseignement formel) les habitudes de son milieu familial. Les parents sont évidemment les premiers concernés par l'éveil à l'écrit. **Le meilleur moyen de favoriser cet éveil est de lire régulièrement des histoires aux enfants.** Leur parler de nos pratiques s'avère également

important : expliquer par exemple ce que nous faisons lorsque nous écrivons ou consultons un document écrit.

La Table de concertation KAMÉLÉON s'est impliquée cette année dans l'organisation des fêtes de Noël de neuf municipalités en proposant une animation de conte. Elle a également sollicité l'aide de commanditaires pour déposer des livres pour enfants dans les paniers de Noël des familles ayant des enfants de cinq ans ou moins. La capsule hebdomadaire *Un trésor pour la vie, moi je lis*, à la radio de CHOX FM (97,5) est également une initiative de KAMÉLÉON. Vous y entendez, tous les mercredis matins à 9 heures 45, parler d'éveil à la lecture. Ce n'est vraiment pas sorcier.

La conscience de l'écrit peut aider à briser le cycle de la pauvreté et de l'analphabétisme, malheureusement encore trop liés. Contribuer à l'éveil à l'écrit des tout-petits n'est-il pas un geste équitable et un signe de solidarité à la portée de chacun?



Isabelle et Hubert (Avec l'aimable autorisation des

Gisèle Desroches

Coordonnatrice de la Table de concertation KAMÉLÉON

LIVES ARE IN YOUR HANDS



SUPPORT ORGAN AND TISSUE DONATION

Semaine nationale du don d'organes

Du 20 au 26 avril 2008

Le plus beau cadeau qui soit c'est la santé, malheureusement elle n'est pas toujours au rendez-vous...

Pour une personne en attente, le plus beau cadeau qui soit c'est un don d'organe et le plus beau geste d'amour que vous pouvez poser à son égard c'est de faire don de vos organes à votre décès.

Merci de signer votre « carte-soleil » et d'en avvertir vos proches afin qu'ils respectent votre volonté. Par ce geste vous pouvez permettre à huit (8) personnes de recouvrer une qualité de vie meilleure et même de continuer de vivre... C'est un geste qui compte!

Cercle de Fermières de St-Pacôme

Message des membres du comité 2008 de la journée de la femme

Le 8 mars dernier, nous avons voulu créer un évènement ouvert sur LES femmes : « Celles d'ici et d'ailleurs », notre thème de l'an passé. Dans une même continuité, nous nous sommes données comme mandat cette année, d'offrir des « Gâteries de femmes » à nos Pacômoises, mais aussi à nos voisines Pocatoises, Riveleises, Gabrielloises, Saint-Onésimiennes, Saint-Philipiennes, aux résidentes de Saint-Denis ainsi qu'à nos amies, mères, sœurs, cousines, belles-mères et belles-sœurs d'un peu partout. Dans un même souffle nous tenions à recevoir et appuyer Marylise Lévesque, cette talentueuse jeune femme, athlète de haut niveau en judo, qui participera aux prochains jeux olympiques.

Le hasard faisant bien les choses, la gagnante de la métamorphose est une résidente de La Pocatière, Madame Jocelyne Paradis, et la lauréate du titre de la femme de l'année est Madame Colette Saint-Amant, éducatrice en milieu familial, de notre municipalité.

Merci et félicitations à toutes celles qui se sont inscrites au concours de la transformation ou métamorphose. Chapeau bas et grand merci à toutes les entreprises qui ont contribué financièrement ou en nous offrant des présents pour gâter nos invitées. Sincères appréciations à vous toutes qui avez participé à cette soirée. Évidemment que la tempête en a perturbé le déroulement mais le nombre de personnes présentes nous confirme votre intérêt pour un tel évènement.

À titre de membres de ce comité, nous avons été fières de soutenir et faire connaître à notre façon, notre Cercle et ainsi contribuer au maintien et au développement de ses activités.

Nous remercions nos collaborateurs financiers :

Acquis-route inc. (Michel Meunier) (Québec)
Monsieur Claude Béchar, député et ministre
Caisse populaire Desjardins de la rivière Ouelle
Centre de service Bérubé inc. (Saint-Philippe-de-Néri)
Coffrage provincial inc. (Saint-Pascal)
Compagnie funéraire Pelletier inc. (La Pocatière)
Monsieur Paul Crête, député
Madame Charlotte L. Gagnon (Sainte-Foy)
Dr. Gaétan Lévesque, médecin
M^e Yves Lévesque, notaire
Mallette sencrl, comptables (Saint-Pascal)
Matelas Dauphin inc. - Concept 88 inc. (Le Bic)
Péto Canada Saint-Philippe-de-Néri
S.Q.E.E.S. 298 (FTQ) du C.S.S.S. de Kamouraska
Syndicat des employés de Bombardier La Pocatière – Comité d'activités sociales
Taxi Saint-Pacôme
Résidence funéraire Daniel Caron (Saint-Pascal)

Les écocentres

Pour ce que vous ne pouvez pas récupérer ou composter, pensez aux écocentres!

Les écocentres du Kamouraska rouvriront leurs portes le 19 avril. Voici les heures d'ouverture :

19 avril : 8 h à 16 h

26 avril : 8 h à 16 h

Du 3 mai au 15 novembre :

La Pocatière : mardi, jeudi, samedi de 8 h à 16 h

Saint-Pascal : mercredi, vendredi, samedi de 8 h à 16 h

Saint-Alexandre : jeudi de 8 h à 12 h et samedi de 8 h à 16 h

Il est à noter que les écocentres ne sont pas des « dépotoirs », mais des lieux de récupération et de recyclage. Il est important de s'informer de la liste des matériaux acceptés et refusés via la ligne info de Co-éco, au 856-2628 poste 3 ou sur le site Internet www.co-eco.org.

Matières acceptées :



- Meubles et électroménagers (sofas, réfrigérateurs, cuisinières, etc.)
- Matériel informatique, électronique et électrique (fonctionnel ou non)
- Résidus domestiques dangereux (piles, huiles, peintures, pesticides, bonbonnes de propane, aérosols, etc.)
- Bois (pourris, peinturé, traité ...)
- Métal
- Certains matériaux de construction et de rénovation (portes, fenêtres, éviers, etc.)

- Résidus verts (feuilles, branches)
- Vêtements, textiles et accessoires
- Pneus (diamètre max. 48 1/2 po.)
- Plastiques agricoles

Les écocentres sont également des lieux où vous pouvez vous procurer des matériaux usagés. Vous pouvez, par exemple, y acheter des meubles, des sofas, des matériaux de rénovation, des articles de sport ou de cuisine.

L'écocentre de La Pocatière

Sur la route 230, Situé près du cimetière, face à la 14^e Rue

L'écocentre de Saint-Pascal

236, Avenue du Parc

L'écocentre de Saint-Alexandre

619, route 289

Horaire d'avril des dépôts pour les plastiques agricoles :

La Pocatière 3 avril

Saint-Pascal 10 avril

Ensuite les dépôts seront accessibles selon les heures d'ouverture des écocentres.

Mot de votre commissaire

Comme la majorité d'entre vous le savez déjà, un nouveau conseil des commissaires de la Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup a été élu en novembre dernier. J'ai le plaisir de représenter la circonscription de St-Pacôme et de Rivière-Ouelle au sein de ce conseil. Comme je crois qu'il est important de

vous tenir au courant de ce qui se passe à la commission scolaire et comme je suis très intéressée à entendre vos commentaires et connaître vos attentes, je compte vous faire un petit compte-rendu périodique de nos rencontres et de nos décisions,

Je vous invite donc, dans un premier temps, à prendre connaissance du rapport annuel de la Commission scolaire qui sera distribué dans votre publi-sac à la fin du mois de mars. Vous y retrouverez des exposés et des statistiques sur les réalisations de la commission scolaire en termes de réussite des élèves aussi bien qu'en termes de relations avec les communautés. Vous pourrez également y prendre connaissance de la vision du conseil des commissaires en ce qui concerne son implication future dans le développement des communautés qui constituent le territoire de la Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup.

Un peu plus de lecture....Surveillez votre hebdomadaire local qui publiera sous peu un avis public de consultation sur un projet de « **Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école** ». Cette consultation publique s'est tenue le 25 mars dernier au centre administratif de la Commission scolaire à Rivière-du-Loup. Vous pouvez prendre connaissance du projet de cette politique sur le site Internet de la Commission scolaire au www.cskamloup.qc.ca ou vous pouvez en demander copie au Secrétariat général au (418) 868-2215.

Au plaisir de discuter avec vous de vos aspirations pour les enfants de notre communauté.

Natalie Ouimet
Commissaire
ouimetn@cskamloup.qc.ca

Concours des prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent

Décernés aux deux ans, les prix visent à rendre hommage à ceux et celles qui contribuent à préserver, à mettre en valeur et à sauvegarder nos richesses patrimoniales et nos savoir-faire ancestraux.

Deux catégories de prix :

- 1- Sauvegarde, restauration et conservation
 - de bâtiments;
 - d'objets anciens;
 - d'éléments significatifs du paysage et de l'occupation du territoire (naturel/humanisé);
 - de fonds d'archives, etc.
- 2- Transmission, interprétation et diffusion
 - par la production d'outils de diffusion
 - par la transmission de savoir-faire ;

- par la conception de matériel pédagogique ;
- par la mise en place d'Activités, etc.

Mention spéciale : Une mention spéciale sera accordée pour un projet concernant les petits patrimoines, c'est-à-dire tout bâtiment secondaire dont la fonction est autre que résidentielle (laiterie, hangar, grange, four à pain, croix de chemin...

Clientèles visées

Groupe A : municipalités, MRC et conseils de bande
Groupe B : organismes, entreprises, établissements scolaires et conseils de fabrique.

Groupe C : individus résidant dans la région du Bas-Saint-Laurent

Procurez-vous le formulaire d'inscription

- Au 418-722-6246 ou 492-1660
- Sur le site www.crbsl.org
- Au bureau de la MRC de Kamouraska au 425 avenue Patry à St-Pascal

La date limite pour s'inscrire est le lundi 5 mai 2008.

Les gagnants de la MRC deviennent finalistes pour tout le Bas Saint-Laurent et seront invités à assister au gala tenu en septembre 2008.

Pour informations : Jeanne Maguire MRC de Kamouraska, 492-1660 poste 242

Invitation au Camp Je

Tu es âgé entre 14 et 17 ans? Tu aimes les expériences hors du commun? Fais comme des centaines de jeunes à travers le Québec et inscris-toi au Camp Je. Le camp Je c'est...

- Apprendre les rudiments pour démarrer ton entreprise;
- Mettre sur pied une petite entreprise;
- Concevoir et fabriquer un produit;
- Effectuer une journée de vente;
- Encaisser les profits!

Le camp sera animé d'activités telles que kayak, trampoline sur l'eau, escalade, baignade, randonnée en montagne, feu de camp, jeux de nuit.

Le coût est de 200 \$, incluant les repas, hébergement, activités et matériel de formation.

Le prochain camp se tiendra du 23 au 29 juin 2008 au Camp Trois-Saumons à Saint-Aubert.

Ca t'intéresse? Fais vite, les places sont limitées.

Pour plus de détails et pour t'inscrire, tu dois contacter Annick Briand à la SADC Kamouraska au 856-3482.

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunions des 21 février, 3 et 18 mars 2008

62.02.08 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion spéciale du 21 février 2008 soit accepté tel que présenté.

063.02.08 DEMANDE DE DÉBOURSEMENT – STATION PLEIN AIR

ATTENDU QUE la commission de protection du territoire agricole du Québec a accepté la demande de la Station Plein Air le 18 novembre 2005;

ATTENDU QUE la Station Plein Air a conclu la signature du bail de location avec Mme Sylvie Alexandre;

ATTENDU QUE la Station Plein Air a signé le contrat d'utilisation de licence d'Arbre en Arbre, et ce, en date du 29 novembre 2005;

ATTENDU QUE cette licence et les activités générées d'Arbre en Arbre assurent une source de revenus quatre saisons à la Station Plein Air;

ATTENDU QUE la Station Plein Air a informé la municipalité de sa demande d'un déboursement jusqu'à un montant de quatre cent mille (400 000\$) et que ce montant est rapidement requis pour payer des fournisseurs, considérant une saison 2006-2007 désastreuse;

ATTENDU QUE la Station Plein Air attend des réponses dans le cadre de son plan de redressement;

ATTENDU QUE la municipalité doit intervenir en tant que caution sur la convention du prêt;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Pacôme autorise le Centre financier aux entreprises de la Côte du Sud à libérer un montant de trente-cinq mille dollars (35 000\$) en faveur de la Station Plein Air et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents relatifs au cautionnement.

064.02.08 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 19 h 20.

065.02.08 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion spéciale du 21 février 2008 soit accepté tel que présenté.

066.02.08 PROLONGEMENT DE LA RUE GARNEAU

ATTENDU la présentation d'un projet de développement domiciliaire de M. Denis Martin dans un éventuel prolongement de la rue Garneau;

ATTENDU QUE le plan prévoit des terrains pouvant accueillir des maisons unimodulaires;

ATTENDU QUE le développement de ce secteur pourra permettre à un plus grand nombre de gens de pouvoir concrétiser leur perspective de construire leur maison;

ATTENDU QUE la Municipalité devra modifier le plan de zonage et la réglementation d'urbanisme;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer M. Denis Martin dans la concrétisation de son projet de développement et le prolongement de la rue Garneau.

067.02.08 CONSULTATION JEUNESSE (SONDAGE)

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'adresser une lettre de remerciements au Collège Ste-Anne-de-La Pocatière, à l'école Polyvalente La Pocatière et à l'école La Pruchière de Saint-Pacôme pour leur collaboration lors de notre sondage auprès des jeunes.

068.02.08 ACHAT DE NOUVEAUX PANNEAUX D'IDENTIFICATION POUR LES NOMS DE RUE

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que des soumissions soient demandées pour des nouveaux panneaux d'identification pour les noms de rue.

AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE PROJET DES HABITATIONS SAINT-PACÔME

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Donald Boulet qu'à une prochaine réunion un règlement sera présenté pour adoption ayant pour objet un emprunt pour la participation financière de la municipalité pour le projet des Habitations Saint-Pacôme.

Donald Boulet

069.02.08 ADOPTION DU RÈGLEMENT 239 ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DES COURS D'EAU LOUIS LÉVESQUE ET GRAND RUISSEAU

ATTENDU le règlement numéro 113 adopté par la MRC de Kamouraska pour l'exécution des travaux de nettoyage des «Cours d'eau Louis Lévesque et Grand Ruisseau» applicable à la Municipalité de Saint-Pacôme ;

ATTENDU QUE la répartition des coûts doit être effectuée par la municipalité de Saint-Pacôme ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné lors de la réunion régulière du 4 février 2008 par M. Donald Boulet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le règlement numéro 239 soit et est adopté et qu'il est ordonné et statué par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 D'autoriser la directrice générale à faire la répartition des coûts pour les travaux de nettoyage des cours d'eau Louis Lévesque et Grand Ruisseau au montant de quatre mille six cent cinquante dollars et quatre-vingt-huit cents (4 650,88 \$) auprès des propriétaires concernés par ces travaux selon l'annexe A pour le cours d'eau Grand Ruisseau et l'annexe B pour le cours d'eau Louis Lévesque (acte de répartition) inclus au présent règlement.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-PACÔME, CE VINGT ET UNIÈME (21ième) JOUR DE FÉVRIER 2008.

070.02.08 SOUMISSIONS POUR REMPLACEMENT DES DOSSIERS ET DES SIÈGES POUR LES CHAISES DE LA SALLE MUNICIPALE

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat de cent (100) sièges et dossiers pour réparer les chaises brisées ou défraîchies dans la salle municipale.

071.02.08 ACHAT DE CHAISES POUR LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat de huit (8) chaises pour la salle du Conseil.

72.02.08 REMPLACEMENT D'UN ORDINATEUR POUR LE BUREAU MUNICIPAL

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à procéder

à l'achat d'un ordinateur en remplacement de celui de M. René Bélanger.

73.02.08 MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL DE MANON LÉVESQUE

ATTENDU le départ de Mme Kathy Lévesque ;

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents :

De nommer Mme Manon Lévesque directrice générale adjointe ;

D'augmenter son nombre d'heures de travail à 35 heures ;

D'autoriser Mme Lévesque à signer tous les documents municipaux en l'absence de la directrice générale.

74.02.08 MODIFICATION DES BUREAUX

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser un réaménagement des bureaux et d'apporter certaines modifications au mobilier pour rendre ce dernier plus fonctionnel.

075.02.08 ACHAT D'UNE HOTTE ASPIRANTE POUR LA CUISINE

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat d'une hotte pour la cuisine du centre municipal.

076.02.08 FÊTE DES BÉNÉVOLES

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat de matériel au coût de quarante-cinq dollars et cinquante cents (45,50 \$) pour l'organisation d'activités pour la semaine de l'action bénévole.

077.02.08 PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS POUR RENDRE DES TERRAINS DISPONIBLES A LA CONSTRUCTION

ATTENDU QUE le nombre de terrains avec services est devenu restreint sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE le développement résidentiel de la municipalité ne doit pas être pénalisé par manque d'espace à construire ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents de vérifier les possibilités pour rendre disponibles cinq (5) ou six (6) terrains supplémentaires avec services dans l'ensemble de la municipalité.

078.02.08 DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA TABLE POUR LA RÉCUPÉRATION HORS FOYER - MRC

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska est présentement à préparer une demande de financement auprès d'un nouvel organisme s'appelant la Table pour la récupération hors foyer ;

ATTENDU QUE cet organisme souhaite augmenter la récupération au niveau de

deux volets différents : le volet 1 ciblant les aires publiques et le volet 2 auprès des restaurants et hôtels ;

ATTENDU QUE la Table fournit les bacs et que les municipalités doivent fournir le service de collecte ;

ATTENDU QUE les municipalités doivent, dans un premier temps, fournir la liste des aires publics qu'elles souhaitent doter de bacs ;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de demander que deux (2) bacs soient installés, dont un (1) à la Station Plein Air et un (1) au Belvédère.

079.02.08 MANDAT MRC – MODIFICATION DU ZONAGE, ZONE RD1

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la MRC de Kamouraska pour proposer à la Municipalité un réaménagement des zones RD1 et MIA14 et créer une nouvelle zone résidentielle spécifique pour des maisons unimodulaires.

080.02.08 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21 h 05.

081.03.08 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion régulière du 3 mars 2008 soit accepté tel que présenté.

082.03.08 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2008

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 7 janvier 2008 soit adopté tel que présenté.

083.03.08 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU 21 FÉVRIER 2008

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que les procès-verbaux des réunions du 21 février 2008 soit adoptés tels que présentés.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

La directrice générale mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

085.03.08 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA VOIRIE LOCALE (RANG DE LA CANNELLE, RUE DE LA PRUCHIÈRE ET RUE GALARNEAU)

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'une subvention pour l'amélioration du rang de la Cannelle, rue de La Pruchière et rue Galarneau pour l'année 2008;

ATTENDU QUE cette subvention est primordiale pour répondre aux besoins de la voirie locale par l'entremise du budget discrétionnaire de notre député et Ministre des Ressources naturelles et de la Faune,

responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, M. Claude Bécharde ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents de formuler une demande dans le but d'obtenir une subvention pour l'amélioration du réseau routier local auprès de notre député et Ministre des Ressources naturelles et de la Faune, responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, M. Claude Bécharde, pour l'année fiscale 2008. Cette demande cadre dans le programme de l'amélioration du réseau routier local.

086.03.08 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE BALAYAGE DES RUES

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de préparer un appel d'offres pour le balayage mécanique des rues municipales pour le début de la saison estivale 2008 et de l'expédier à différents entrepreneurs pour ensuite faire exécuter les travaux par le plus bas soumissionnaire.

087.03.08 COMMANDE DE MATÉRIEL – FÊTE DES VOISINS 2008

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'entériner l'achat de matériel promotionnel pour la Fête des Voisins offert par le Réseau québécois de Villes et Villages en santé au montant de vingt-huit dollars (28,00\$) taxes incluses. Cette Fête se tiendra le samedi 7 juin 2008.

088.03.08 M. RÉMI BÉLANGER – DÉMANTÈLEMENT DU LOGEMENT SITUÉ AU 2^E ÉTAGE – RÉDUCTION DU NOMBRE D'UNITÉ

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents de réduire les unités de M. Rémi Bélanger à compter du 1^{er} juillet 2007 en lui mentionnant que dans le cas où il devrait louer de nouveau le logement dans sa résidence, il devra payer rétroactivement les montants reliés aux taxes de services.

089.03.08 DICKNER INC. – DEMANDE D'AUTORISATION D'ACHAT

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat d'un support à baril pour P3 et P4 au montant de cent vingt-cinq dollars et quatre-vingt-huit cents (125,88 \$) et d'une grue pliante pour la voirie au montant de trois cent dix-neuf dollars et quatre-vingt-quinze cents (319,95 \$).

090.03.08 BPR GROUPE-CONSEIL – HONORAIRES PROFESSIONNELS PROJET PROLONGEMENT RUE MEUNIER

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la facture #10011878 des frais d'honoraires professionnels de BPR Groupe-conseil dans le cadre du projet de prolongement de la rue Meunier au montant de mille quatre-cent soixante et

onze dollars et quatre-vingt cents (1 471,80 \$) taxes incluses.

091.03.08 **JEAN-CLAUDE VAILLEUX, LIBRAIRE – ACCEPTATION DE LA FACTURE POUR ÉVALUATION DE LIVRES, DONATION FRANCES CAISSIE**

ATTENDU QUE nous avons reçu en don du fonds Frances Caissie, une collection de livres entièrement constituée d'ouvrages relatif à la littérature policière comportant environ trois milles (3000) titres;

ATTENDU QU'il est très pertinent pour la Municipalité de Saint-Pacôme et la Société du roman policier de Saint-Pacôme de faire l'acquisition de cette collection qui apportera une notoriété et une visibilité intéressante pour la Municipalité;

ATTENDU QUE Mme Caissie désire recevoir un reçu pour don de charité et qu'une évaluation de ce don est nécessaire pour la validité du reçu;

POUR TOUTES CES RAISONS il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à procéder au paiement de la facture #2967 au montant de mille trois cent cinquante-quatre dollars et cinquante cents (1 354,50 \$) taxes incluses pour l'évaluation de la collection de polars et d'émettre un reçu à Mme Caissie.

FORMATION ADMO – URBANISME : RÉGLEMENTS ET LA PROCÉDURE

Point ne faisant pas l'objet d'une résolution.

092.03.08 **RÉSOLUTION D'APPUI À LA MRC DE KAMOURASKA – TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU GRAND RUISSEAU**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme appuie les travaux d'entretien sur le cours d'eau Grand Ruisseau prévus par la MRC et s'acquittera de la facture qui y sera associée;

QUE Le conseil de la municipalité a l'intention de procéder à la répartition des frais encourus de la manière proposée par la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Kamouraska. C'est-à-dire que 10% des frais seront distribués aux contribuables et le reste des frais sera réparti selon la superficie contributive des terrains situés sur le territoire de la Municipalité. À cet effet, le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme demande à la MRC de Kamouraska de produire un projet de répartition avec une marge d'erreur de plus ou moins 10% à titre indicatif seulement, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

QUE le projet de répartition demandé soit utilisée uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés.

CORRESPONDANCE

093.03.08 **RASSEMBLEMENT DES FAMILLES PEARSON**

ATTENDU QUE dans la fin de semaine du 6 septembre 2008 se tiendra dans notre municipalité un rassemblement des familles Pearson;

ATTENDU QUE ce rassemblement coïncide avec le 200^e anniversaire de l'arrivée à Saint-Pacôme de leur ancêtre, M. Charles Pearson;

ATTENDU QUE M. Charles Pearson fut meunier durant plusieurs années au moulin seigneurial de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE cet évènement représente une page d'histoire de notre municipalité;

ATTENDUE QUE les organisateurs de ce rassemblement demande à la municipalité de s'impliquer lors de la tenue de cet évènement;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité accepte de s'impliquer lors de ce rassemblement. Les organisateurs de ce rassemblement communiqueront avec nous ultérieurement pour plus de détails sur l'évènement.

VARIA

094.03.08 **SOUSSION SIGNO TECH INC. – PANNEAUX DE NOMS DE RUE**

Pour faire suite à la réception de la soumission de Signo Tech Inc., il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'achat de cent (100) panneaux de noms de rues en 2008 et de faire les vérifications nécessaires auprès du Ministère des Transports du Québec pour s'assurer de la conformité de ceux-ci.

095.03.08 **BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS BPR – RUE PLOURDE**

ATTENDU QUE le projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout domestique dans le secteur Chevrons Dionne et rue Plourde se concrétisera au cours des prochains mois;

ATTENDU QU'il est nécessaire de réaliser les relevés d'arpentage et la mise en plan des relevés dans le cadre de la réalisation des plans et devis dans un tel projet;

ATTENTU QUE ces travaux devront être exécutés sur une base horaire;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le budget d'honoraires de BPR pour les levés topographiques et mise en plan pour un montant total de six mille neuf cent-dix dollars (6 910,00 \$).

096.03.08 **DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT – MANDAT B.P.R.**

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la firme B.P.R. pour préparer une demande de certificat d'autorisation au Ministère de l'Environnement pour le prolongement du réseau d'aqueduc et égout dans le secteur Chevrons Dionne et rue Plourde.

PÉRIODE DE QUESTIONS

97.03.08 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 20 h 55.

98.03.08 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion spéciale du 18 mars 2008 soit accepté tel que présenté.

099.03.08 **MANDAT MRC – MODIFICATION DE LA MARGE DE REcul ARRIÈRE DANS LA NOUVELLE ZONE, CRÉÉE À PARTIR DE LA ZONE RD1 AINSI QUE DANS LA ZONE MIA20**

Pour faire suite à la résolution 079.02.08 qui mandate la MRC de Kamouraska pour proposer à la Municipalité un réaménagement des zones RD1 et MIA14, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à la MRC d'apporter une modification à la marge de recul arrière dans la nouvelle zone RD, provenant de RD1 ainsi que dans la zone MIA20.

100.03.08 **ADOPTION DU RÉGLEMENT NUMÉRO 240 – DÉCRÉTANT LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE PROJET DES HABITATIONS SAINT-PACÔME**

ATTENDU QU'UN projet de résidence pour personnes âgées est sur le point de se concrétiser sur le territoire de la Municipalité de Saint-Pacôme ;

ATTENDU QU'IL est essentiel que la Municipalité participe financièrement à ce projet pour en permettre la réalisation ;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le 21 février 2008;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme décide ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme est par la présente procédure, autorisé à contracter un emprunt ne dépassant pas trois cent vingt-cinq mille dollars (325 000 \$) remboursable en vingt (20) ans.

ARTICLE 3. Le produit de cet emprunt est approprié à la participation financière de la Municipalité dans le projet des Habitations Saint-Pacôme.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et aux remboursements en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables du territoire de la Municipalité de Saint-Pacôme, une taxe spéciale à une taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement tout contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-PACÔME, CE DIX-HUITIÈME (18^E) JOUR DE MARS 2008.

101.03.08 PARTICIPATION FINANCIÈRE – STATION PLEIN AIR

ATTENDU QUE la participation financière de la Municipalité à la Station Plein Air passe de 23 200,00\$ à 40 000\$ en 2008;

ATTENDU QU'un montant mensuel de 1 924,30 \$ a été versé à la Station pendant les trois premiers mois de l'année, alors qu'on doit maintenant verser 3 333,33 \$ mensuellement;

POUR CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise la directrice générale à remettre à la Station Plein Air la différence qui aurait dû leur être versée pour les mois de janvier, février et mars 2008 et la situation sera ainsi régulariser pour les prochaines mensualités.

102.03.08 SYSTÈME DE CHAUFFAGE – CENTRE MUNICIPAL

ATTENDU les hausses du prix de l'huile à chauffage;

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de vérifier avec Hydro-Québec l'existence de programmes pour l'efficacité énergétique des édifices publics.

103.03.08 REMETTRE LE MONTANT PRÉVU À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QU'un montant de mille dollars (1000,00 \$) a été prévu au budget pour la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE les responsables de la bibliothèque souhaitent recevoir ce montant dans le cadre de ses opérations;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à faire le chèque au montant de mille dollars (1000,00 \$) et de le remettre à la bibliothèque municipale.

104.03.08 TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise la directrice générale à transférer certains montant dans les comptes budgétaires suivants :

Transfert du compte (Rémun. admin.) 11 000,00 \$
Au compte (Don – Station Plein Air) 11 000,00 \$

Transfert du compte (Cont. de employeur–adm.) 1000,00\$
Au compte(Quote-part – Station Plein Air) 1 000,00 \$

Transfert du compte(Don – Station Plein Air) 1 500,00 \$
Au compte Quote-part – Station Plein Air) 1 500,00 \$

105.03.08 MODIFICATIONS À APPORTER À L'ORGANIGRAMME

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les modifications apportées à l'organigramme de la municipalité.

Adm. Générale	Mme Carmelle Fortin
Hygiène du milieu	M. Jean Santerre
Loisirs et culture	M. Nicholas Ouellet
Sécurité publique	M. Donald Boulet
Transport et voirie	M. Sylvain Dubé
Urbanisme et dévelop	M. Donald Boulet

106.03.08 DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE POUR IDENTIFIER LES PARTIES NORD ET SUD DE LA RUE ALEXANDRE

ATTENDU l'ambiguïté causée par le fait que la rue Alexandre est en deux (2) parties, soit la partie nord et la partie sud;

ATTENDU QUE les deux parties de la rue Alexandre sont séparées par la rue Caron et qu'elles ne sont pas alignées;

ATTENDU QUE cette ambiguïté peut devenir une problématique pour les services d'urgence;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à la Commission de Toponymie l'autorisation d'identifier sur nos panneaux d'identification de rues, les parties nord et sud de la rue Alexandre, et ce, pour assurer la sécurité des citoyens en cas d'urgence.

107.03.08 CHANGEMENT SERVICE MOBILE DE BELL

ATTENDU QUE Bell Mobilité abandonnera leur réseau analogique sans fil le 16 novembre prochain, étant donné la fiabilité et la qualité supérieure du réseau numérique;

ATTENDU QUE les deux (2) téléphones mobiles de la municipalité sont analogiques et qu'ils ne seront plus en fonction à compter de cette date;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'achat d'un téléphone mobile numérique en remplacement de ces derniers.

108.03.08 MODIFICATION – COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE l'AGASP et la Corporation Touristique ont noté un essoufflement de la part des membres de leurs comités et qu'ils n'ont décelé aucune relève tant pour la présidence que pour le conseil d'administration respectif;

ATTENDU QUE ces deux (2) corporations ont manifesté leur intention pour s'intégrer au Comité de Développement;

ATTENDU QUE le comité de développement deviendrait une Corporation indépendante, mais sous la responsabilité de la municipalité, et qu'un comité restreint serait nommé pour s'occuper de la constitution;

ATTENDU QUE le Comité de Développement demande à la Municipalité de l'appuyer dans ses démarches pour

intégrer les mandats de l'AGASP et de la Corporation touristique à son Comité de Développement;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le Comité de Développement dans ses démarches de fusion des organismes visés. La nouvelle entité du Comité de Développement devra être entériné par le conseil municipal pour la constitution de la charte et la composition du conseil d'administration.

109.03.08 PLAN DE MESURES D'URGENCE (FERMETURE DU BUREAU)

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de fermer le bureau le 31 mars prochain pour la mise à jour du plan de mesures d'urgence.

CLUB RICHELIEU LA POCATIÈRE – SOUPER SAVEUR DU MONDE

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'assister au souper Saveur du monde le samedi 15 mars 2008 à 18h au Collège Ste-Anne de La Pocatière en se procurant une carte au coût de soixante dollars (60,00 \$)

111.03.08 ACHAT DE MICROS POUR LES RADIOS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheter trois (3) micros pour brancher aux radios des employés de voirie et de vérifier la possibilité de changer de fréquence.

112.03.08 FERMETURE DE LA RENCONTRE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 20 h 00.

A tous les citoyens

Veillez prendre note que le numéro civique de votre résidence doit être présent et visible en tout temps, et ce, pour des raisons de sécurité.

INFO MUNICIPAL

Dès son entrée en fonction, le nouvel élu a intérêt à bien comprendre son rôle et celui des autres intervenants dans la municipalité, s'il veut établir des relations claires avec chacun et contribuer au fonctionnement harmonieux de la municipalité. Il faut d'abord distinguer les responsabilités des élus de celles des fonctionnaires. Les élus représentent la population et, à ce titre, prennent les décisions sur les orientations et les actions de la municipalité.

Pour les assister dans l'exercice de leurs responsabilités et pour exécuter les décisions du conseil, les élus peuvent compter sur un certain nombre de fonctionnaires municipaux. Il est primordial que chacun ait une bonne compréhension de son rôle et qu'une collaboration étroite soit instaurée entre les deux parties.

Le conseil

Le conseil représente et administre la municipalité. Il est généralement composé d'un maire et de six conseillers.

Le conseil remplit les obligations faites à la municipalité et s'assure d'offrir, dans le cadre de ses pouvoirs, des services répondant aux besoins de la collectivité. C'est au moyen de règlements et de résolutions ainsi que par l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions adéquats que le conseil gouverne.

Le maire

Le maire est le premier dirigeant de la municipalité. Son rôle consiste principalement à :

- Représenter l'ensemble de la population de la municipalité;
- Présider les assemblées du conseil;
- Signer les documents au nom de la municipalité;
- Veiller à ce que les règlements et les résolutions soient exécutés;
- S'assurer que les recettes de la municipalité soient perçues et dépensées tel que prévu.

Le maire possède le droit de surveillance, d'enquête et de contrôle sur l'administration de la municipalité et sur le travail des fonctionnaires municipaux. Il peut, de plus exercer un « droit de veto » sur les décisions du conseil, en refusant de signer les documents relatifs à ces décisions. Dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux, il peut décréter les dépenses et octroyer les contrats jugés nécessaires pour remédier à la situation.

Le conseil désigne un conseiller à titre de maire suppléant. Celui-ci remplace le maire lorsqu'il est absent ou si son poste devient vacant.

Les conseillers

Le pouvoir des conseillers ne s'exerce que durant les assemblées du conseil. Individuellement et en dehors des assemblées, ils n'ont pas le pouvoir de prendre des décisions au nom de la municipalité, ni d'intervenir dans l'administration de la municipalité.

Leurs responsabilités principales consistent à assister aux assemblées du conseil, à y faire valoir les intérêts des citoyens qu'ils représentent et à participer aux prises de décisions. Ainsi, ils ont l'obligation de voter sur chaque proposition, sauf, s'ils sont en situation de conflit d'intérêts.

Les conseillers peuvent aussi se voir attribuer par le conseil des dossiers particuliers et être nommés à des commissions ou des comités créés par le conseil. Ces attributions facilitent le traitement des dossiers, puisque les conseillers procèdent à des études et formulent des recommandations au conseil. Ces recommandations doivent cependant toujours être soumises au conseil pour décision.



Bibliothèque Mathilde-Massé

Au cours du mois à votre BIBLIO

«Ourson mignon »

Paraîtrait-il que l'hiver touche à sa fin... La nature se réveille et certains animaux sortent de leur long sommeil hivernal. Notre responsable de l'animation en a donc profité pour préparer une exposition d'albums pour les plus jeunes : une exposition sur les ours. Venez donc lire les aventures d'ours blancs, de grizzlys et d'ours en peluche.

Le thème vous plaît? Visitez le site *Ourson virtuel* au <http://www.oursonvirtuel.com/>. *Mon ourson virtuel* est un jeu ludoéducatif destiné à sensibiliser les jeunes de 4 à 12 ans à l'importance d'adopter de saines habitudes de vie, comme les principes de base d'une bonne alimentation et l'importance de l'activité physique.

Rappel : deux concours à la bibliothèque

La bibliothèque Mathilde-Massé fait appel aux créatifs pour concevoir un signet célébrant son 20^e anniversaire. Pour participer, vous devez fabriquer un signet d'une dimension maximale de 5 cm par 20 cm. La date limite pour remettre votre signet est le 13 avril à midi.

Une campagne d'abonnement, organisée par le Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent, se tient du 25 février au 23 avril 2008. Pour participer, remplissez un coupon à la BIBLIO : un bulletin de participation pour un nouvel abonné ou encore un bulletin pour tout abonné qui réfère un nouvel abonné. Cinq bons d'achat d'une valeur de 100 \$ seront distribués parmi les participants.

Plus de détails à la BIBLIO.

Don des revues Sélection

Toujours pour gagner de l'espace, nous donnons nos exemplaires de la revue *Sélection du Reader's Digest*. Des numéros datant de 1967 à 2006! Demandez au comptoir de prêt.

Heures d'ouverture de la BIBLIO

Les mardis de 18 h 30 à 20 h 30 et les dimanches de 10 h à 12 h
Téléphone : 852-2356 poste 2

OFFICE D'HABITATION DE SAINT-PACÔME LOGEMENT VACANT

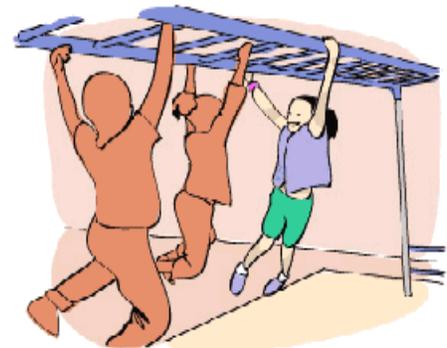
L'Office d'Habitation de Saint-Pacôme dispose présentement d'un logement.
Les critères d'admissibilité sont les suivants :

- être âgé(e) de 50 ans et plus;
- être résident(e) de la Municipalité de Saint-Pacôme ou de la MRC de Kamouraska;
- présenter une demande par écrit sur le formulaire fourni la l'Office d'Habitation de Saint-Pacôme.

Pour obtenir un formulaire ou avoir des informations supplémentaires, communiquez avec Mme Ginette Lauzier, directrice de l'Office, aux numéros suivants : 852-2034 (résidence) ou 852-2785 (bureau).

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME EST À LA RECHERCHE

Animateur des 4-11 ans	Aide animateur
<p>Pour le terrain de jeux – 4 postes</p> <p>Exigences</p> <ul style="list-style-type: none"> Niveau d'étude : collégial, universitaire ou professionnel Posséder une certaine expérience auprès des jeunes Être capable de travailler en équipe <p>Tâches</p> <ul style="list-style-type: none"> Animer des jeunes entre 4 et 11 ans Participer à l'élaboration de la programmation estivale Préparer, organiser et animer les activités Planifier les sorties éducatives Appliquer les règlements pour le respect des personnes et des lieux Favoriser la prise en charge des jeunes <p>Type d'emploi : à la semaine Durée : 7 semaines Début : 25 juin 2008</p>	<p>Pour le terrain de jeux – 1 poste</p> <p>Exigences</p> <ul style="list-style-type: none"> Aimer les enfants Posséder une certaine expérience auprès des jeunes Être capable de travailler en équipe <p>Tâches</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide à l'animation des jeunes entre 4 et 11 ans Participer à l'élaboration de la programmation estivale Préparer, organiser et animer les activités Planifier les sorties éducatives Appliquer les règlements pour le respect des personnes et des lieux Favoriser la prise en charge des jeunes <p>Type d'emploi : à la semaine Durée : 7 semaines Début : 25 juin 2008</p>
Accompagnateur	Coordonnateur
<p>Pour le terrain de jeux – 1 poste</p> <p>Exigences</p> <ul style="list-style-type: none"> Niveau d'étude : collégial en Technique d'éducation spécialisée ou l'équivalent Posséder une certaine expérience auprès des jeunes Être capable de travailler en équipe <p>Tâches</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutenir l'intégration de personnes ayant des incapacités aux activités régulières de terrain de jeux Participer à l'élaboration de la programmation estivale Préparer, organiser et animer des activités adaptées à sa clientèle Planifier les sorties éducatives Appliquer les règlements pour le respect des personnes et des lieux Assurer certains soins personnels <p>Type d'emploi : à la semaine Durée : 7 semaines Début : 25 juin 2008</p>	<p>1 poste</p> <p>Exigences</p> <ul style="list-style-type: none"> Niveau d'étude : universitaire Être âgé d'au moins 18 ans Posséder un minimum d'un an dans l'animation d'un terrain de jeux Disponibilité et autonomie <p>Tâches</p> <ul style="list-style-type: none"> Coordonner l'ensemble du projet Élaborer, organiser et préparer le calendrier des activités avec les animateurs Superviser l'équipe d'animateurs Établir des liens avec les parents S'assurer du bon fonctionnement du projet Gérer le budget de fonctionnement <p>Type d'emploi : à la semaine Durée : 9 semaines Début : 16 juin 2008</p>



Modalités pour postuler

Déposer votre curriculum vitae **au plus tard le vendredi 04 avril 2008 à 12 h** au bureau de la Municipalité de Saint-Pacôme ou par la poste au 27, rue St-Louis, C. P. 370, Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0 ou par courriel à l'adresse stpacome@bellnet.ca. **Indiquer clairement pour quel emploi vous postulez.**

Le générique masculin est utilisé sans discrimination



L'AGASP ÉVOLUE...

*L'assemblée générale extraordinaire promise a eu lieu.
Merci à la dizaine de membres présents et très actifs dans le débat qui s'y est tenu
au sujet de l'avenir de l'AGASP.*

*Nous avons pesé le pour et le contre des implications en cause et nous avons finalement convenu
d'accepter l'accueil qui nous est fait par le comité de développement de Saint-Pacôme.
L'Association des gens d'affaires de Saint-Pacôme va donc étudier les modalités à sa disposition
pour transférer sa charte afin de créer un comité « affaires »
imbriqué dans le comité de développement, ce qui permettra de réduire ses obligations administratives
tout en continuant de travailler activement à la promotion de l'achat local
et à la prospérité des gens d'affaires.*

*Nous tiendrons les membres au courant des développements au fur et à mesure
que ceux-ci se produiront. Évidemment, nous sommes toujours ouverts à répondre à vos questions,
n'hésitez pas à nous contacter pour connaître les détails de notre démarche.*

*Merci à tous les administrateurs qui ont tenu le fort durant les 9 années d'existence de l'AGASP
et qui continueront d'œuvrer pour maintenir le dynamisme de notre région:
merci à Pierre Beauregard, Alain Chamberland, Claude Dallaire, Antonio Dionne, Gaston Dubé,
Réal Gagnon, Stéphane Lapointe, Jacqueline Michaud, Doris Parent, Chantal Pelletier, Martin Royer,
Jean Santerre et Éliane Vincent.*

*Et bien sûr, merci aux membres qui ont soutenu l'AGASP
et qui font jour après jour le succès et la vitalité de notre région!*

ET LE RALLYE?

*Ces changements dans la nature de l'AGASP ne changeront pas l'horaire du Rallye Vente de garage
qui se tiendra toujours la fin de semaine du 21 et 22 juin dans les municipalités de Rivière-Ouelle,
Saint-Gabriel, Saint-Pacôme. Au plaisir de vous y rencontrer!*

L'ACHAT LOCAL

*Et n'oubliez pas non plus que les paco\$ sont toujours disponibles.
Stimuler l'achat local, c'est une question de solidarité!*

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGASP POUR 2008

Alain Chamberland	856.2386
Réal Gagnon	852.3284
Martin Royer	852.2710
Éliane Vincent	852.3088

ENTREPRISES VEDETTES

Cinéma Louise
231, boul. Bégin, Saint-Pacôme, 852.2891
Pierre Hudon, courtier immobilier agréé
124-A, route 132, Rivière-Ouelle, 856.3737

Dates à retenir

Avril 2008

<i>Dimanche</i>	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>	<i>Samedi</i>
		1 Récup.1	2	3 13h à 16h Âge d'Or (carte)	4 Récup.2 19h à 21h Karaté	5 Souper BBQ Station Plein Air
6	7 Conseil 20 h	8 Vidanges 1	9 Cercle de fermières	10 13h à 16h Âge d'Or (carte)	11 Vidanges -2 19h à 21h Karaté	12 Club optimiste souper-soirée (membres)
13	14 19h30 Défi Marylise	15 Récup. 1 19h30 Chevaliers Colomb	16 19h30 Village en santé	17 13h à 16h Âge d'Or (carte)	18 Récup. 2 19h à 21h Karaté	19
20	21	22 Vidanges 1 19h30 Fête Nationale	23	24 13h à 16h Âge d'Or (carte)	25 Vidanges-2 19h à 21h Karaté	26 Age d'Or(danse)
27	28	29 Récup. 1	30	Bibliothèque les mardis de 18h30 à 20h30 et les dimanches de 10h à 12h.		

ÂGE D'OR - JOIE DE VIVRE

Fêtes du mois d'avril 2008

Rézia Pelletier	1	Laurette Lévesque	15
Pierrette Thériault	1	Rosaire Michaud	15
Jean-Marc Lévesque	2	Monique Lévesque	16
Laurette Lebel	4	Claire Lévesque	17
Gislaine Thériault	4	Léon Chénard	19
Gilles Lévesque	7	Jean-Louis Lévesque	19
Marcel Lebel	7	Irène Emond	20
Roger St-Pierre	7	Gaston Dumont	21
Edith Gagnon	9	Benoit Bouchard	22
Gisèle Sirois	10	Gratienne Bérubé	23
Gilles Chamberland	11	André Fortin	26
René Racine	14	Jocelyn Courcy	26
Bernadette Dionne	13	Jean-Rock Boisclair	27



Desjardins
Caisse populaire
de la Rivière Ouelle

GUICHET AUTOMATIQUE
24 HEURES PAR JOUR
7 JOURS PAR SEMAINE

Siège social

7, rue Caron CP 68
St-Pacôme (Québec)
G0L 3X0 (418) 852-2812

Prochaine parution: 26 avril 2008

Date de tombée: 22 avril 2008 à midi

